



Les Oubliés de l'Enseignement Privé

CEPNL

277 rue saint jacques 75005

Monsieur le Président,

Lors de son intervention du 10 décembre 2018, M. le Président de la République a sollicité la bienveillance des employeurs français pour l'octroi d'une prime exceptionnelle.

Le mercredi 12 décembre 2018, à la fin de la C.P.P.N.I., Monsieur Davy-Emmanuel DURAND, au nom de notre Fédération CFTC Enseignement et Formation, a fait la demande au collège employeur de relayer la proposition de notre Président de la République concernant une prime exceptionnelle de fin d'année pour tous les salariés de la branche.

Nous pensons, personnel de l'enseignement privé, mériter aussi ce coup de pouce. L'augmentation de la valeur du point de notre branche depuis plusieurs années n'a pas compensé l'augmentation du coût de la vie dans le même temps. De plus, au 1er janvier 2019, nous allons subir l'augmentation des cotisations pour la retraite amputant encore notre pouvoir d'achat. L'augmentation du coût de la vie, quant à elle, n'est pas un mythe et nous peinons à faire face aux dépenses du quotidien.

Nous attirons votre attention sur le fait que les salariés ont perdu en moyenne 400 euros par an. Cela résulte du décrochage entre la revalorisation du point EPNL et l'évolution du coût de la vie depuis des années. Dans de nombreux cas on peut même parler de « travailleurs pauvres », car 62 % des salariés concernés sont à temps partiel et 24 % d'entre eux ont la classification la plus basse et se retrouve avec un salaire autour de 600 € net à la fin du mois et avec ce seul revenu pour vivre !

Au nom des salariés, oubliés par l'Enseignement Privé

**La Fédération CFTC Enseignement et Formation réclame une prime
A minima de 400 euros pour chacun**

L'éducation est le gage que la nation d'aujourd'hui donne à la nation de demain.

L'Enseignement Privé saura certainement se montrer aussi généreux que les entreprises par le versement de cette prime exceptionnelle symbolique.

L'Enseignement Privé ne saurait faire l'impasse sur le travail fourni quotidiennement par sa communauté éducative. Nous attendons donc de connaître les modalités de versement de cette prime méritée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations

**Fédération CFTC Enseignement et Formation
128 Avenue Jean Jaurès, 93697 Pantin
enseignementetformation@cftc.fr
01- 73- 30- 42- 42**